

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2020**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES****SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Newroz CALHAN****(Articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)****DÉLIBÉRATION : 2020-074****OBJET : VOEU « MORATOIRE SUR LA 5G »**

Le Conseil Municipal demande au gouvernement de procéder à un moratoire, une pause, sur le développement de la 5G et la mise aux enchères des fréquences. En effet, à l'instar de la proposition de la Convention citoyenne pour le climat, il semble nécessaire de laisser du temps à la réalisation des études d'impacts de cette nouvelle évolution technologique ; elles seules permettront collectivement de déterminer en toute transparence les potentiels avantages de la 5G, et les éventuels risques liés à son déploiement pour la santé et l'environnement.

Nombre de votants : **42** (Marcel COTTIN ne prend pas part au vote)

Pour : **37** Contre : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-075**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR LE LIBAN**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 200 €, qui sera versée à Cités Unies France et a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités et aux affaires sociales à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Nombre de votants : **43**

Pour : **38** Contre : **0** Abstentions : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-076**OBJET : SUBVENTIONS FONDS HERBLINOIS DE SOLIDARITE POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF**

Le Conseil Municipal

- a accordé aux associations qui ont sollicité l'intervention financière de la ville, les subventions exceptionnelles du Fonds herblinois de solidarité pour le secteur associatif 2020 pour un montant total de 55 198 €
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations concernées les conventions financières correspondant aux versements de subventions et montants valorisés des mises à disposition de locaux pour un montant supérieur à 23 000 €.

Nombre de votants pour la subvention versée à l'association OCEAN : **42** (Madame Catherine MANZANARES ne prend pas part au vote)

Pour : **42** Contre : **0** Abstentions : **0**

Nombre de votants : **43** (pour les subventions aux 9 autres associations)

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-077**OBJET : PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS AVEC LES COMPAGNIES ARTISTIQUES PROGRAMMÉES SUR JOURS DE FÊTE**

La Ville de Saint-Herblain a décidé d'annuler le festival « Jours de fête » qui devait avoir lieu les 12 et 13 septembre 2020 au parc de la Bégraisière, suite aux directives nationales concernant l'organisation de manifestations accueillant plus de 5 000 personnes. La programmation étant planifiée au cours du second trimestre 2019, la Ville de Saint-Herblain et différents producteurs impactés se sont rapprochés afin d'éviter tout litige suite à cette annulation.

Le Conseil Municipal a approuvé les termes des protocoles d'accord transactionnels entre la Ville et les différents producteurs et a autorisé Monsieur le Maire à les signer.

Nombre de votants : **43**

Pour : **36** Contre : **0** Abstentions : **7** (liste « Saint-Herblain en commun »)

DÉLIBÉRATION : 2020-078**OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT), BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

Le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge par la Ville de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les périodes et montants définis dans la délibération, afin d'accompagner les sociétés « Les Terrasses de la Gournerie », « SAS la Carrière », «Babilou Saint-Herblain», l'« Association pour la promotion équestre » et « Néo golf », pour lesquelles l'activité économique a été fortement impactée par les mesures exceptionnelles de confinement prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation de la covid-19.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-079**OBJET : EXONÉRATIONS DE REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Afin de soutenir le tissu économique local, le Conseil Municipal a approuvé pour l'année 2020 les exonérations suivantes :

- pour les droits de place des marchés, une exonération des droits de place de 2 trimestres pour les commerçants à jour de paiement au 31 mars 2020 ;
- pour les droits de place du commerce non sédentaire (hors marché) et de restauration rapide, une exonération des droits de place de 2 trimestres pour les commerçants à jour de paiement au 31 mars 2020 ;
- pour les terrasses de débits de boissons, une exonération de la redevance annuelle ;
- pour les stationnements sur la voie publique des taxis, une exonération de la redevance annuelle ;
- pour les chevalets et oriflammes, une exonération de la redevance annuelle ;
- pour les autres stationnements (déménagements, engins de levage, engins mobiles télescopiques, véhicules d'exposition ou de démonstration, installations sur voirie, échafaudages, blocs béton, matériel de chantier, dépôt de matériaux et de gravats, fermeture de voies, cloisonnements de chantiers, distributeurs divers, tournages de film), une exonération de trois mois (mars, avril, mai) ;
- pour les taxes journalières (tarif applicable pour toute autre occupation pour laquelle un autre tarif n'est pas expressément prévu), une exonération de trois mois (mars, avril, mai).

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-080**OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DE NANTES METROPOLE DE L'ANNÉE 2019 - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport annuel d'activités et financier 2019 de Nantes Métropole.

DÉLIBÉRATION : 2020-081**OBJET : DÉSIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-062 DU 4 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal a désigné Madame Gérardine BONNEAU au sein de la commission Citoyenneté et Affaires Générales en lieu et place de la commission Solidarité et Vie Sociale du fait d'un changement d'attribution de la délégation Prévention de la délinquance au profit de l'Adjoint délégué à la tranquillité publique et à la prévention des risques.

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-082**OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal :

- a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux de tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et de contrat de partenariat,

- a voté à main levée pour procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- a fixé à 10 le nombre de membres de cette commission, selon la répartition suivante :
 - le Maire ou son représentant Président
 - 7 représentants de l'assemblée délibérante désignés selon le principe de la représentation proportionnelle
 - 2 représentants d'associations locales
- a procédé à leur désignation :
 - Christian TALLIO
 - Jérôme SULIM
 - Alain CHAUVET
 - Farida REBOUH
 - Dominique TALLEDEC
 - Matthieu ANNEREAU
 - Amélie GERMAIN
 - Bernard LEBAIL Association Confédération Syndicale des Familles
 - Jean -Yves BOUCHET Association Locale CLCV Saint-Herblain - Indre

Nombre de votants : **42**

Pour : **42** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-083

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a approuvé la liste des commissaires titulaires et suppléants susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs et a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

COMMISSAIRES TITULAIRES

Nom - Prénom	Adresse	Taxes représentées		
		TH	T F	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
Tanguy Grasset	39 avenue des Thébaudières 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	X
Gérald Crespel	5 allée Claude Rouget de Lisle 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Vincent Le Tessier	5 impasse Suzanne Valadon 44800 SAINT-HERBLAIN	X		
Nadine Douaud	13 rue des Clos amis 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Pierre Royer	31 avenue de la Bouvardière 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Louis Marchand	19 allée de la Danse 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Hugues de La Roulière	105 avenue de Cheverny 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Paul Vincent	17a rue du Docteur Alfred Corlay 44800 SAINT-HERBLAIN	X		
Sandrine Buchou	19 rue Eugénie Cotton 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Yann Mareau	10 impasse du Moulin de la pâtissière 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Philippe Mazan	18 avenue de la Liberté 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Francis Bouard	5 rue de la Barrière de fer 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Albert Lisbona	9 rue Jacques Offenbach 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
André Lecheval	12 avenue de l'Amitié 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	X
Véronique Corouge	32 rue Pierre Blard 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Claude Roho	7 rue de l'Aubisque 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

Nom - Prénom	Adresse	Taxes représentées		
		TH	T F	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
Denis Joalland	20 rue Jack London 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Nadine Pierre	1 rue Léger Magimel 44800 SAINT-HERBLAIN	X		
Martial Catherine	1 impasse Victor Hugo 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Hervé Bidaud	22 rue Dr Xavier Bichat 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	X
Nicolas Le Boulaire	11 rue Reine des prés 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Denis Martin	4 impasse Clémence Praud 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Sébastien Royer	18 impasse du Moulin de la pâtissière 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Alain Guérou	9 chemin de la Galetière 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Laurent Noblet	15 rue de Candé 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Paul Gouygou	3 allée Louise Michel 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Nadine Poisson	19 rue du Mississipi 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-François Bleuzenn	8 rue des Villages, route de la Chasseloire 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	X
Pascal Derval	14 rue de Falaise 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Patrice Guillon	17 rue de la Camargue 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Béatrice Annereau	58 rue des Maures 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	
Jean-Yves Crenn	5 rue Léon Blum 44800 SAINT-HERBLAIN	X	X	

Nombre de votants : **42**

Pour : **42** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-084**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la liste des commissaires susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances, aux Relations aux entreprises et Affaires générales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La liste des commissaires proposée est la suivante :

Nom - Prénom	Adresse	Taxes représentées			
		TH	TF	TFNB	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
Gérald CRESPEL	5 allée Claude Rouget de Lisle 44800	X			
Albert LISBONA	9 rue Jacques Offenbach 44800	X	X		
Jean-Louis MARCHAND	19 allée de la Danse 44800	X	X		
Gilles JANIN	2 impasse des Landes Notre Dame 44800	X			X

Nombre de votants : **42**

Pour : **30** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-085**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Par délibération du 14 décembre 2018 le Conseil Municipal a approuvé la création d'une entente intercommunale entre la commune de Rezé et la commune de Saint-Herblain ayant pour objet la gestion du service public de restauration collective.

Chaque conseil municipal des communes membres est représenté au sein de cette conférence par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret ainsi que de trois membres suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Résultat du vote à bulletins secrets :

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 31

sont désignés pour représenter la commune au sein de la conférence intercommunale :

- **Guylaine Yharrassarry** en qualité de titulaire
- **Marcel Cottin** en qualité de titulaire
- **Myriam Gandolphe** en qualité de titulaire

- **Evelyne Roho** en qualité de suppléante
- **Baghdadi Zamoum** en qualité de suppléant
- **Christian Tallio** en qualité de suppléant

DÉLIBÉRATION : 2020-086**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES**

Le Conseil Municipal a voté à main levée pour procéder à la désignation des membres des représentants de la Ville pour siéger au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires et a procédé à la désignation des conseillers municipaux suivants :

- 1 –**Farida Rebouh** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Jacqueline Auriol
- 2 –**Evelyne Roho** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Beauregard
- 3 –**Didier Gérard** pour l'Ecole primaire de la Bernardière
- 4 –**Nelly Lejeusne** pour l'Ecole primaire des Buzardières
- 5 –**Eric Couvez** pour l'Ecole primaire René-Guy Cadou
- 6 –**Liliane Ngendahayo** pour l'Ecole primaire Condorcet
- 7 –**Christian Tallio** pour l'Ecole primaire de la Crémetterie
- 8 –**Myriam Gandolphe** pour l'Ecole primaire Françoise Giroud
- 9 –**Alain Chauvet** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire des Grands Bois
- 10 –**Françoise Delaby** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Joli Mai
- 11 –**Alain Chauvet** pour l'Ecole primaire Nelson Mandela
- 12 –**Didier Gérard** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Rabotière
- 13 –**Hélène Crenn** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Sensive
- 14 –**Guylaine Yharrassarry** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Soleil-Levant
- 15 –**Evelyne Roho** pour l'Ecole primaire Stéphane Hessel

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-087**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES – MODIFICATION DELIBERATION N°2020-067 DU 04 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal :

- a voté à main levée pour procéder à la désignation des représentants de la Ville aux conseils d'administration des collèges Gutenberg et Ernest Renan ;
- a désigné **Monsieur Baghdadi ZAMOUM** en qualité de titulaire et **Monsieur Alain CHAUVET** en qualité de suppléant pour représenter la Ville au conseil d'administration du collège Gutenberg ;
- a désigné **Madame Hélène CRENN** en qualité de titulaire et **Monsieur Didier GÉRARD** en qualité de suppléant pour représenter la Ville au conseil d'administration du collège Ernest Renan.

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-088

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE COUËRON

La ville de Saint-Herblain étant l'une des collectivités locales à l'origine de la création de la Maison d'Accueil Spécialisée de Couëron, est représentée au Conseil d'Administration par deux représentants de la commune élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Résultat du vote à bulletins secrets :

Après dépouillement, Monsieur le Maire donne le résultat des votes :

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 43

Dominique TALLÉDEC et **Evelyne ROHO** sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Herblain au Conseil d'Administration de la M.A.S. de Couëron.

DÉLIBÉRATION : 2020-089

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ORIENTATION ET D'ÉVALUATION, COMITÉ DES USAGERS, JURY DE SÉLECTION DES PROJETS DU FONDS DE SOUTIEN DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des arts
 - **Frédérique Simon**
 - **Marcel Cottin**
 - **Guylaine Yharrassarry**
 - **Farida Rebouh**
 - **Hélène Crenn**
 - **Léa Marié**
 - **Sébastien Alix**
 - **Eric Bainvel**

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein conseil d'orientation et d'évaluation du théâtre Onyx
 - **Frédérique Simon**
 - **Léa Marié**
 - **Christian Tallio**
 - **Driss Saïd**
 - **Virginie Grenier**
 - **Françoise Delaby**
 - **Gérardine Bonneau**
 - **Catherine Manzanares**
 - **Jean-François Tallio**

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité des usagers de la Médiathèque GAO
 - **Frédérique Simon** et **Baghdadi Zamoum** en tant que titulaires
 - **Alain Chauvet** et **Françoise Delaby** en tant que suppléants

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la Ville pour constituer le Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale

- **Farida Rebouh**
 - **Dominique Tallédec**
 - **Alain Chauvet**
 - **Liliane Ngendahayo**
 - **Newroz Calhan**
 - **Christian Tallio**
 - **Marine Duménil**
 - **Amélie Germain**
 - **Alexandra Jacquet**

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Orchestre d'Harmonie Herblinois

- **Frédérique Simon**
 - **Farida Rebouh**

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la Ville pour siéger à l'Assemblée générale de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM CIF Coopérative

Jérôme Sulim en qualité de représentant titulaire

Jocelyn Bureau en qualité de représentant suppléant.

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale de l'Association CAAP Ouest

Dominique Tallédec

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la ville au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Envie 44

- **Jean-Benjamin Zang**

- **Marcel Cottin**

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la ville au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Ouest Cœur d'Estuaire et Agglomération Nantaise

- **Dominique Tallédec**

- **Marcel Cottin**

Nombre de votants : **42** (Catherine MANZANARES ne prend pas part au vote)

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **11** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la ville au sein du Conseil de la vie sociale de l'E.S.A.T. CAT OUEST

- **Jean-Benjamin Zang**

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de la Bourgonnière

- **Dominique Tallédec**

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale du Domicile Collectif de la Crémetterie.

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale du Foyer-Logement des Noëlles

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale du Foyer de vie de la Rabotière

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite.

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale de la Maison de Retraite des Bigourettes

- Dominique Tallédec

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Val Lorie

- Nelly Lejeusne en qualité de titulaire

- Evelyne Roho en qualité de suppléant

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Armor

- Nelly Lejeusne en qualité de titulaire

- Evelyne Roho en qualité de suppléant

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de la vie sociale de l'institut Médico-Educatif le Tillay

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'association d'aide aux personnes à domicile (ADAR).

- Dominique Tallédec

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association l'Harmonie les Doudous

- Nelly Lejeusne

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association La Maison des Familles de Nantes Saint-Herblain

- Evelyne Roho

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Les Amis du Bois Jo et de la Nature

- Myriam Gandolphe

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain ») Abstentions : **7** (liste « Saint-Herblain en commun »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Urbaine Libre du Sillon de Bretagne

- Marcel Cottin

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale du Club des Villes Cyclables

- Jean-Pierre Fromonteil

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

- ✓ Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'association Rue de l'Avenir – Grand Ouest

- Jean-Pierre Fromonteil

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-090

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA (LAD-SELA) - DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA VILLE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, FIXATION DU PLAFOND DE RÉMUNÉRATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA (LAD-SELA)

Le Conseil Municipal a décidé de voter à main levée pour procéder aux désignations des conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration, aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et à la commission d'appel d'offres de Loire Atlantique Développement – SELA.

Désignation du représentant permanent de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de Loire Atlantique Développement - SELA, du représentant permanent de la Ville aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et fixation du plafond de rémunération

Le Conseil Municipal :

- a désigné **Jérôme SULIM** pour assurer la représentation de la Ville de Saint-Herblain au sein du Conseil d'Administration de Loire Atlantique Développement - SELA et de l'autoriser à percevoir une rémunération dans la limite du plafond fixé par l'Assemblée Générale de Loire Atlantique Développement – SELA ;
- é désigné **Jérôme SULIM** pour assurer la représentation de la Ville de Saint-Herblain au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société ;

- a autorisé **Jérôme SULIM** à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés, notamment par le Président du Conseil d'Administration.

Désignation des représentants de la Ville à la commission d'appel d'offres de Loire Atlantique Développement - SELA

Le Conseil Municipal a désigné **Jérôme SULIM** en tant que membre titulaire et **Jocelyn BUREAU** en tant que membre suppléant.

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-091

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT- SPL (LAD-SPL)

Le Conseil Municipal a décidé de voter à main levée pour la désignation du représentant de la Ville au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et a désigné **Jérôme SULIM** en qualité de représentant de la Ville au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'a autorisé à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun.

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **0** Abstentions : **12** (listes « Saint-Herblain en commun » et « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-092

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n° 1, relative au Budget Principal de la Ville :

⇒ **Section d'investissement**

Dépenses : -1 437 402,39 €

Recettes -1 437 402,39 €

⇒ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Nombre de votants : **43**

Pour : **31** Contre : **7** (liste « Saint-Herblain en commun ») Abstentions : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-093

OBJET : RECETTES COMMUNALES - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil Municipal a admis en non-valeur les recettes éteintes pour un montant global de 259.70 €

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-094

OBJET : REGULARISATION D'UN SUR-ARMORTISSEMENT CONSTATÉ AU COMPTE 28041512

A la demande du Trésorier de Saint-Herblain, le Conseil municipal a approuvé la régularisation d'un sur-amortissement constaté au compte 28041512 par voie d'opération d'ordre non budgétaire, pour un montant de 2 583,81 €.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-095**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE DANS LES LOCAUX DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU BOURG ET REHABILITATION / RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE JACQUELINE AURIOL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION N° 2**

Par délibération n°2017-010 du 06 février 2017, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une médiathèque dans les locaux du centre socioculturel du Bourg et la réhabilitation / rénovation énergétique du groupe scolaire Jacqueline Auriol a été attribué à STUDIO 02, mandataire du groupement lauréat.

Par délibération n° 2017-089 du 09 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (montant total : 558 295,82 € HT), l'ajout de prestations complémentaires devenues nécessaires en cours d'exécution (+ 6 000 € HT) et a autorisé la signature de l'avenant n° 1.

Le présent marché doit faire l'objet d'une modification n° 2 (jointe à la présente délibération) en raison de l'allongement des délais de chantier impliquant un travail supplémentaire pour le groupement titulaire du marché 2017-020 sur la phase DET – Direction de l'exécution des contrats de travaux.

En cours de chantier, la pandémie de COVID 19 ainsi que la découverte de matériaux amiantés (non détectés dans le diagnostic initial) et d'imprévus structurels (sur les dalles des blocs sanitaires du groupe scolaire et les couvertures de la médiathèque) ont occasionné un allongement de sept mois du planning initial.

Cette prolongation implique notamment la tenue de réunions hebdomadaires supplémentaires (quantité non prévue initialement) et un suivi et des mises à jour de planning complexes et plus nombreuses (travaux réalisés en site occupé et gros travaux à réaliser essentiellement sur les périodes de vacances scolaires – conséquences du redémarrage dans le contexte du COVID 19 : approvisionnement des fournitures, protocole sanitaire à respecter au niveau de la coactivité, recalage des interventions d'entreprises suivant leur plan de charge interne...).

Le montant de cette modification n°2 (+ 53 093,99 € HT) entraîne une variation sur le forfait définitif de + 9,51 % (soit un montant cumulé de + 10,58%).

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes de la modification n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2017-020 ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la modification n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2017-020 ;
- a chargé Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-096**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DES BUZARDIERES A SAINT-HERBLAIN - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION N° 3**

Par délibération n°2019-007 du 04 février 2019, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire des Buzardières a été attribué à MABIRE-REICH Architectes, mandataire du groupement.

Par délibération n° 2019-121 du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (montant total : 338 623,51 € HT) et a autorisé la signature de l'avenant n° 1.

Une modification n° 2 (mission complémentaire pour étude hydraulique : 1 200 € HT) a été signée en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 01/04/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Le présent marché doit faire l'objet d'une modification n° 3 (annexée à la présente délibération) en raison de la relance complète de la consultation relative aux marchés de travaux.

En effet, à l'issue de la première consultation, l'analyse des offres a mis en évidence la nécessité de relancer 5 lots sur les 16 que comporte l'opération (surcoûts, faible concurrence, infructuosité...).

La période relative au confinement et aux conséquences liées à la pandémie du COVID 19, et la particularité de l'opération ont occasionné un retard conséquent dans le planning initial de la consultation et donc de l'opération de travaux. En conséquence, le démarrage de l'opération est décalé de 10 mois afin de tenir compte également des contraintes du site (certains travaux ne sont possibles que sur la période estivale). Dans ces conditions, le délai de validité des offres des lots fructueux ne permettait pas raisonnablement d'attribuer les lots en l'état. La maîtrise d'ouvrage a donc décidé de relancer l'ensemble de l'opération de travaux.

L'avenant a pour objet la prise en compte des prestations supplémentaires liées à l'intégration d'un nouveau planning travaux et à une nouvelle procédure de consultation des entreprises (dont analyse des candidatures, offres, négociations...) pour les 11 lots initialement fructueux.

Cette modification n°3 d'un montant de 12 198,92€ HT porte le forfait définitif de rémunération à 352 022,43 € HT (soit au global + 3,96 % sur le forfait définitif initial issu de l'avenant n° 1).

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes de la modification n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2019-035 ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la modification n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2019-035 ;
- a chargé Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-097

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉVALUATION

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la ville de Saint-Herblain à l'association SFE - Société française de l'évaluation - afin de bénéficier de son réseau, de ses ressources et de son expertise sur le sujet de l'évaluation des politiques publiques, a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur Driss SAÏD à représenter la ville auprès de cette association.

Nombre de votants : **43**

Pour : **36** Contre : **0** Abstentions : **7** (liste « Saint-Herblain en commun »)

DÉLIBÉRATION : 2020-098

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ LAD-SELA AU CAPITAL DE LA SARL "DE LA TERRE A L'ASSIETTE"

La ville de Saint-Herblain détient actuellement 1.67% du capital social de la société anonyme d'économie mixte locale Loire Atlantique Développement – SELA (310 actions à la valeur nominale de 730.34 €, soit une participation au capital de 226 405 €). Elle dispose d'un siège d'administrateur sur un total de 15.

Le Conseil Municipal a approuvé la prise de participation de la société Loire Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA) au capital de la SARL « DE LA TERRE A L'ASSIETTE (TAL) ».

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-099

OBJET : MISE À DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NÉCESSAIRES AUX ÉLUS

L'article L.2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

A ce titre le Conseil municipal doit délibérer sur les moyens informatiques et de télécommunications qu'il met à disposition des élus à titre individuel.

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la mise à disposition des élus de Saint Herblain d'un ordinateur portable, d'un téléphone mobile et pour ceux qui sont chargés de fonctions d'ordonnateur (le Maire, le 1^{er} Adjoint aux finances, aux relations aux entreprises et affaires générales, le président du CCAS, le vice-président du CCAS), d'un certificat de signature électronique, selon les modalités de la convention de mise à disposition jointe en annexe ;
- a fixé le montant forfaitaire de remboursement du matériel en cas de non restitution à la fin du mandat de l'élu à 200 € pour l'ordinateur portable et 50 € pour le téléphone mobile ;
- a chargé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, aux relations aux entreprises et affaires générales de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : **43**

Pour : **36** Contre : **0** Abstentions : **7** (liste « Saint-Herblain en commun »)

DÉLIBÉRATION : 2020-100

OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE ET D'ASSISTANCE DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les membres du conseil municipal peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune des frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux séances du Conseil Municipal, aux réunions des commissions préparatoires ainsi qu'aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où l'élu a été désigné pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais de garde et d'assistance engagés par les élus selon les modalités suivantes :

- production de pièces justificatives par l'élu attestant que la demande de remboursement de la garde demandée concerne bien des enfants de moins de seize ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde à son domicile est empêchée par la participation à une des réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du CGCT ;
- production de l'invitation à l'une des réunions visées à l'article L.2123-1 du CGCT et vérification par les services de la présence effective de l'élu ;
- production de pièces justificatives par l'élu attestant du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales assurant la garde ainsi que son paiement ;
- production d'une déclaration sur l'honneur signée de l'élu attestant du caractère subsidiaire du remboursement conformément aux dispositions du 4° de l'article D.21223-22-4-A du CGCT.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-101

OBJET : DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du CGCT, la présente délibération définit les orientations et les crédits ouverts au titre de l'exercice du droit à la formation des élus.

Le droit à la formation ne se limite pas à des thèmes en lien direct avec la délégation de l'élu mais concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu communal.

Ainsi, les dépenses annuelles de formation pourront prendre en compte les besoins collectifs (statut de l'élu, fondamentaux de l'action publique locale, budget et finances, conduite de projet...), les besoins individuels (en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions...) et l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, assurer son rôle d'élu...).

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les orientations en matière de formation des membres du conseil municipal ;
- a inscrit au budget les crédits permettant la mise en œuvre du droit à la formations des élus dans le respect des règles fixées par le Code Général des Collectivités territoriales et en répartissant les crédits par groupe d'élus constitués au sein du Conseil municipal, au prorata du nombre d'élus les composant.

Nombre de votants : **43**

Pour : **36** Contre : **0** Abstentions : **7** (liste « Saint-Herblain en commun »)

DÉLIBÉRATION : 2020-102

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les modifications du tableau des emplois de la collectivité compte tenu des besoins des services municipaux - cette actualisation intervient sous forme de 20 créations de postes permanents, 1 création d'un poste non permanent et 1 création d'un poste d'apprenti et 24 suppressions de postes permanents
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, et à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations d'agents sur emplois permanents et non permanents.
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, et à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations,

Nombre de votants : **43**

Pour : **38** Contre : **0** Abstentions : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-103

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal a fixé comme chaque année le montant de la vacation.

Afin de tenir compte de l'augmentation du taux de l'inflation de 1.5 % et de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal :

- 1/ a fixé à 66.75 € bruts (65.76 € bruts en 2020) la rémunération des deux demi-journées de formation obligatoire, indispensables à la mise en service de la mission ;
- 2/ a fixé à 111.71€ bruts (110.06 € bruts en 2020) la rémunération des heures de travail relatives à la tournée de reconnaissance ;
- 3/ a fixé le montant unitaire de la feuille de logement à 6,32€ bruts (6,23 € bruts en 2020) ;

- 4/ a fixé à 300 km le plafond de remboursement des frais kilométriques sur une tournée. Dans l'hypothèse où des agents recenseurs seraient amenés à devoir apporter leur soutien sur un secteur en plus de celui qui leur aura été confié, ce plafond de 300 km pourra être dépassé.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-104

OBJET : ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX – ABROGATION DÉLIBÉRATION N° 2019-125 DU 16 DÉCEMBRE 2019

Le régime indemnitaire des agents municipaux herblinois a été modifié pour la dernière fois au 1^{er} janvier 2020.

La délibération 2019-125 du 16 décembre 2019 avait pour objet :

- De mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les cadres d'emploi éligibles à cette date. En effet, en matière de régime indemnitaire, comme toutes les collectivités, la Ville avait l'obligation de se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires prises par l'Etat.
- D'actualiser le régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non éligibles, tout en adoptant une architecture du régime indemnitaire similaire à celle du RIFSEEP :
- Et de revaloriser le régime indemnitaire pour l'ensemble des agents (à l'exception des agents relevant des cadres d'emplois d'enseignement artistique de la filière culturelle).

Depuis, le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a :

- Actualisé le tableau d'équivalence des cadres d'emplois de la fonction publique d'Etat avec la fonction publique territoriale ;
- Créé une seconde annexe permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP jusqu'à cette date de pouvoir en bénéficier

L'ensemble des cadres d'emploi des filières administratives, technique, animation, sportive, sociale, sanitaire et médico-sociale entrent dans le champ d'application du RIFSEEP. Pour la filière culturelle, en plus des cadres déjà éligibles, seul le cadre d'emploi des directeurs d'établissement artistique devient éligible.

Par conséquent, ces cadres d'emploi seront intégrés dans le cadre RIFSEEP à compter du 1^{er} décembre 2020.

Les cadres d'emplois ne rentrant pas dans le champ d'application du RIFSEEP et bénéficiant d'un régime spécifique sont :

- Filière culturelle : professeurs d'enseignement artistique, assistants d'enseignement artistique
- Filière police : tous les cadres d'emplois

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la mise en place à compter du 1er décembre 2020 des dispositions liées à l'actualisation du régime indemnitaire des agents municipaux telles que définies dans la délibération,
- a abrogé à la même date la délibération 2019-125 du 16 décembre 2019
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-105

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CRP (CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE) LA TOURMALINE, AFIN DE FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La ville de Saint-Herblain et le CRP la Tourmaline se sont engagés dans un partenariat afin de favoriser l'accessibilité des emplois aux personnes en situation de handicap, d'augmenter le taux d'emploi direct et légal des personnes en situation de handicap et permettre l'employabilité et le maintien dans l'emploi des personnes en restrictions d'aptitude.

Afin de poursuivre les actions engagées, le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé la signature de cette convention jointe à la présente délibération par Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Herblain ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, et à l'évaluation des politiques publiques.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-106**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2020-2023 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS LA MARELLE**

La ville de Saint-Herblain anime trois lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sur son territoire :

- la Marelle sur le quartier Est, au Carré des services ;
- Mikado sur le quartier Nord, au Sillon de Bretagne ;
- Serpentin sur le quartier Bourg.

Ce sont des espaces animés par des professionnels et ouverts aux enfants âgés de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Ces structures sont soutenues financièrement par la Caisse d'allocations familiales, via le versement annuel d'une « prestation LAEP ». La convention d'objectifs et de financement pour La Marelle étant arrivée à échéance au 31 décembre 2019, une nouvelle convention est proposée pour la période 2020-2023.

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement 2020-2023 avec la Caisse d'allocations familiales pour le LAEP La Marelle et a autorisé Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales à la signer.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-107**OBJET : DÉSIGNATION REPRESENTANT DE LA VILLE AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Dominique Tallédec, Adjoint aux solidarités et aux affaires sociales, pour représenter la Ville au sein de l'association du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 500 €.

Nombre de votants : **43**

Pour : **38** Contre : **0** Abstentions : **5** (liste « Entendre et agir Ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2020-108**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC NANTES METROPOLE AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) - ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec Nantes Métropole au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18-24 ans révolus connaissant des difficultés dans leur parcours d'insertion professionnelle et qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement et/ou en complémentarité d'autres actions d'insertion sociale ou professionnelle.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-109**OBJET : CITÉ ÉDUCATIVE DU GRAND BELLEVUE : CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE L'ÉTAT, LES VILLES DE SAINT-HERBLAIN ET NANTES, NANTES MÉTROPOLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL – CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITÉ ÉDUCATIVE ENTRE LES VILLES DE SAINT-HERBLAIN ET NANTES ET LES COLLÈGES ERNEST RENAN, DEBUSSY ET DE LA DURANTIÈRE**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes de la convention cadre triennale relative à la cité éducative du Grand Bellevue,
- a approuvé les termes de la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative du Grand Bellevue pour les actions portées par l'Education nationale
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à signer lesdites conventions,
- a chargé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-110

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AU DISPOSITIF STEEL DRUM POUR LES ECOLES NELSON MANDELA, LA RABOTIERE, LA BERNARDIERE, LA SENSIVE, ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN, LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LOIRE-ATLANTIQUE ET L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE

Depuis sa mise en place en 2008, le dispositif Steel Drum en REP (Réseau d'éducation prioritaire) a permis à près de 2000 enfants de participer aux orchestres créés dans les écoles élémentaires de la Ville. Ces orchestres sont inscrits dans le projet éducatif de territoire de la Ville, qui vise à irriguer tous les temps de l'enfant, notamment dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'étude réalisée en 2019 par le CREN (Centre de recherche en éducation de Nantes) sur ce dispositif a fait ressortir de nombreux aspects très positifs. C'est pourquoi, la Maison des Arts et l'Education nationale souhaitent poursuivre l'amélioration du dispositif en proposant de conventionner les orchestres du 1^{er} degré avec l'association Orchestre à l'école pour son expertise et son accompagnement.

Le Conseil municipal a approuvé et a signé la convention d'objectifs et de moyens relative au dispositif Steel Drum pour les écoles Nelson Mandela, la Rabotière, la Bernardière et la Sensitive, entre la Ville, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Loire-Atlantique et l'association Orchestre à l'école, pour une durée de 4 ans, 2020 à 2024.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-111

OBJET : CONVENTION RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DES SCENES CONVENTIONNEES ET LIEUX DE DIFFUSION PLURIDISCIPLINAIRES DE RAYONNEMENT REGIONAL ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN - ONYX ET LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention entre la Ville de Saint-Herblain et la Région des Pays de la Loire octroyant à la Ville une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'action du Théâtre ONYX au cours de l'année 2020, et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-112

OBJET : APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ A LA COLLECTIVITE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONCÉDÉES A LA SOCIÉTÉ LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - ALLENDE ET BAGATELLE

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu annuel d'activités à la Collectivité de la Société LOIRE OCEAN DÉVELOPPEMENT de l'année 2019 pour les concessions d'aménagement Allende et Bagatelle.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-113

OBJET : TERRAINS SITUÉS AU LIEUX-DITS « LE FOULOIR » ET « LA VALLÉE DE TOUGAS » - PROJET D'ACQUISITION

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des terrains situés aux lieux-dits « le Fouloir » d'une surface de 6 657 m² et « la Vallée de Tougas » d'une surface de 12 643 m², moyennant le prix global de 59 236 €, nécessaires à la poursuite de la mise en valeur et de l'ouverture au public de ce secteur, dans la continuité Sud du Cours Hermeland.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-114

OBJET : TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS AU LIEU-DIT « LE FOULOIR » - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC (POUR PARTIE) - PROJET DE VENTE AU PROFIT DE LA SCIC HACOOPA

Le Conseil Municipal a approuvé la vente au profit de la SCIC HACOOPA de terrains communaux situés au Fouloir, d'une surface de 7 000 m² environ, moyennant le prix de 380 000 €.

Sur cette emprise foncière, un programme immobilier d'habitat de 2 300 m² à 2 500 m² de surface plancher sera développé, soit des logements à destination des séniors pour une surface plancher de 800 à 1 000 m² et des logements libres et sociaux, pour une surface plancher de 1 500 m² environ.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-115

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE 1 VINCENT AURIOL - PROJET DE VENTE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ HABITAT 44

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la vente au profit de la Société HABITAT 44 (ou de toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait) d'un terrain communal situé 1 Rue Vincent Auriol, cadastrée DS n° 272 pour 134 m² et DS n° 273 pour une surface partielle de 1 108 m² environ, moyennant le prix de 78 120 € ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-116

OBJET : EMPRISES D'ESPACES VERTS, RUE LOUIS BOUTIN - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - PROJET DE VENTES AU PROFIT DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et a approuvé le déclassement du domaine public de deux emprises d'anciens espaces verts d'une surface de 37 m² chacune, situées rue Louis Boutin et d'approuver leur déclassement du domaine public et a approuvé leurs ventes au profit des deux propriétaires riverains moyennant le prix de 740 € chacune.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**

DÉLIBÉRATION : 2020-117

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ 144 RUE DU DOCTEUR BOUBÉE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la société ENEDIS sur un terrain communal situé 144 rue du docteur Boubée, nécessaire à la pose d'un câble Haute Tension au 25 rue Walt Disney.

Nombre de votants : **43**

Pour : **43** Contre : **0** Abstentions : **0**